

Notre vie est plurielle : nous parlons, nous échangeons, nous créons, nous tissons des liens dans la diversité. Pour autant, depuis une décennie, c'est au singulier que l'on fait entrer dans nos vies, l'expression « société de l'information ».

Le terme est sorti des cercles initiés, et un sommet mondial lui est consacré. De tous les sommets onusiens qui se sont succédés depuis le début des années 90, c'est le seul qui porte dans son intitulé le terme de « société ». Les sommets antérieurs ont été consacrés à l'une ou l'autre des grandes questions planétaires qui traversent notre époque : l'environnement (sommet de la terre à Rio), les femmes (Beijing), la démographie (Le Caire), le social (Copenhague)... Que le SMSI ne se soit pas appelé tout simplement SMI - sommet mondial de l'information - n'est pas anecdotique : pour ses concepteurs il s'agissait de montrer que la question de l'information n'était pas seulement une affaire d'infrastructures et de technique mais posait des interpellations sociétales. Un énoncé destiné à rencontrer le soutien du plus grand nombre : chacun s'accorde sur l'ampleur de la mutation liée à l'arrivée massive des technologies informationnelles dans nos sociétés, au Nord comme au Sud.

Cependant le consensus s'arrête là. Car pour les initiateurs gouvernementaux du sommet, c'est d'abord à l'impact de l'information dans nos systèmes de production qu'il était fait référence : de la même manière que l'eau puis l'énergie ont été la clé de voûte de nos sociétés antérieures, basées sur l'agriculture puis l'industrie, l'information leur apparaît comme la nouvelle colonne vertébrale de nos économies.

Choisir le mode de production comme caractéristique fondamentale d'une société n'est pas neutre. Ce choix rencontre l'adhésion aussi bien de certains héritiers du marxisme, pour qui l'infrastructure économique détermine les superstructures culturelles, que celle des ultra libéraux qui ne déchiffrent le monde qu'à travers la compétition économique. Il révèle en creux le primat donné à l'économie, primat qui reçoit le soutien aussi bien des grands médias que des responsables politiques et, bien entendu, économiques. L'information, en tant que moteur économique, est pour eux devenue la nouvelle narration planétaire.

Cette approche du « tout économique » est dénoncée depuis le début des années 90 par de nombreux mouvements citoyens et sociaux à travers le monde, contestant la suprématie de la logique marchande sur toutes considérations liées à la santé, la culture, l'environnement et le développement en général. Cette résistance opère aujourd'hui en luttant pas à pas pour que les règles du commerce international tolèrent des exceptions, pour que l'intérêt commun ne soit pas subordonné au dogme selon lequel rien ne doit entraver l'échange marchand, qui, à condition d'être « libre », serait la source fondamentale de croissance et de mieux-être. L'exemple le plus connu de dérogation obtenue ces dernières années est celui des médicaments génériques : au sommet de Doha, les impératifs de santé ont momentanément et transitoirement pris le pas sur ceux de la propriété et de l'échange.

À première vue, le même mouvement de libéralisation/résistance se manifeste quand on en vient à parler d'information : d'un côté la doxa internationale prétend que seule une déréglementation des marchés permettra d'apporter les infrastructures nécessaires à un accès universel à la société de l'information. De l'autre, des mouvements luttent pour que l'information demeure avant tout un bien public, et prônent une régulation et une gouvernance publique à la hauteur des grands enjeux de l'ère de l'information. .

A y regarder de plus près, les lignes de force sont largement plus complexes. Comme si l'information ne pouvait se laisser enfermer dans les grandes catégories qui structurent aujourd'hui les tensions du monde. En premier lieu, l'information est bien au cœur du processus économique actuel, mais elle le dépasse et lui échappe en grande partie. Au grand dam de ceux qui cherchent à ne voir dans la culture que des « biens culturels » issus d' « industries culturelles » et sources de nouveaux marchés potentiels, les réseaux informationnels ont fait exploser les échanges de contenus culturels non-marchands, donnant une visibilité à des forces créatrices désormais inter-connectées, qui inventent et expérimentent chemin faisant des nouveaux modes de production collaborative.

De plus, au sein même des processus de production, l'information bouleverse les règles

fondamentales du capitalisme. Permettant un accroissement incessant de la productivité, elle déporte les coûts de production du cœur même de la fabrication vers des champs de l'immatériel comme le marketing et la publicité, qui eux-mêmes contribuent, à leur manière, à façonner notre perception du monde.

Toujours dans l'ordre économique, l'abondance intrinsèque de l'information, devenue reproductible à volonté et à très faible coût grâce à la numérisation, rend inopérante toute tentative d'importer des règles venant de la propriété des biens matériels pour les appliquer au champ de la propriété intellectuelle. Ceux qui parlent de renforcement des droits de propriété intellectuelle s'inscrivent dans une course éperdue, et vraisemblablement sans issue, pour recréer artificiellement de la rareté par des mesures juridiques ou techniques.

Dans un autre ordre d'idées, alors même que l'économie de l'information, hyper-concurrentielle et peu régulée, est l'objet de tentatives de construction de positions monopolistiques (Microsoft, Google), émergent pourtant de toutes parts des processus de production coopératifs et d'autoproduction, de création par les utilisateurs eux-mêmes. Leur succès met en lumière le fait que la créativité et l'innovation échappent en partie au capitalisme classique et remettent en question les notions de progrès ou de développement

Bien au-delà de la sphère économique, les nouveaux artefacts de l'information (CMS, blogs, VoIP, VoD, podcasting...) libèrent la parole. La mondialisation, prise dans le sens d'un décloisonnement des bassins culturels, d'une circulation des connaissances, n'est plus l'apanage d'une élite médiatique ou médiatisée, mais peut s'ouvrir à celles et à ceux dont jusqu'ici l'expression était de facto confisquée. Au titre des accapareurs de mots et de paroles, on trouve ceux qui prétendent avoir l'exclusivité de la légitimité du « dire », qui ont pris le contrôle économique et politique de l'espace médiatique. Les usages alternatifs des nouvelles technologies de l'information se trouvent en effet à interpeller de l'extérieur comme de l'intérieur ce traditionnel « quatrième pouvoir ». Ils forcent à redéfinir les règles de fonctionnement des médias de masse autant que leur place et leur rôle, redéfinissant en chemin la notion même de « service public » de l'information, en particulier dans le champ de la radiodiffusion.

Enfin, depuis les débuts de l'internet, les acteurs au cœur de l'innovation technologique ont mis en place des formes d'autorégulation (W3C, IETF...) qui bousculent aussi bien les tenants d'une « real politique » de la superpuissance que les défenseurs du multilatéralisme intergouvernemental. En effet, l'émergence de ces structures de normalisation par consensus coïncide avec la montée en puissance du secteur privé au détriment des acteurs publics (État, collectivités territoriales, institutions supranationales). Une érosion de la puissance publique que l'ONU met en scène au cours de ses sommets, en célébrant chaque fois un peu plus le rôle du secteur privé et en appelant à la générosité de ce dernier pour financer la moindre de ses initiatives, à commencer par la tenue des sommets eux-mêmes ! En cela nous sommes face à une « double contrainte » : favoriser la participation créative de pans entiers de la société, sans faire le lit d'une privatisation des grandes fonctions de l'État.

Mais si pour une part nous ne pouvons nous rendre aveugle à ces remises en cause de nos représentations liées à la nouvelle importance donnée à l'information, de l'autre nous ne pouvons penser la société de l'information en dehors du monde dans lequel elle émerge.

Le SMSI s'est déroulé sur une période de plus de 3 ans (juillet 2002 à novembre 2005).

Au cours de ces trois années, la scène internationale a été marquée - entre autres - de deux grandes évolutions :

► La volonté de la plus grande puissance du monde de rejeter le multilatéralisme et la démocratisation internationale. Un isolement jalonné par le conflit en Irak, le refus réitéré de ce pays d'adhérer aux accords de Kyoto et au Tribunal pénal international et, à l'heure où nous écrivons, l'obstruction systématique du projet de réforme des Nations-Unies et de toute tentative de démocratisation de l'espace politique international. Eclairé ainsi, le débat sur la gouvernance de l'internet, considéré comme majeur du SMSI, et le refus des États-Unis d'abandonner leur contrôle sur l'ICANN, ne sont que la chambre d'écho d'une arène bien plus vaste. On retrouve cette attitude en d'autres lieux de négociation : à l'UNESCO, les États-Unis, suivis par la majorité

des pays développés, s'opposent à une convention ayant force opératoire sur la diversité culturelle ; à l'OMPI, ces mêmes puissances bloquent le débat sur une nécessaire évolution des concepts de la propriété intellectuelle pour favoriser le développement et l'accès à la connaissance à l'heure du numérique.

► La montée des peurs collectives, nourries à la fois par un terrorisme globalisé et par un discours du « tout sécuritaire ». L'histoire nous a suffisamment montré que ces craintes sont le terreau privilégié du conformisme social et des engrenages de guerre. On assiste à un recul généralisé, quand ce n'est pas une remise en question frontale, des droits humains les plus fondamentaux et de tout l'édifice légal et juridique international acquis de haute lutte au cours du siècle dernier. À cet égard, le choix de la Tunisie pour héberger le SMSI, pays qui ne laisse pas circuler librement l'information, constitue un paradoxe que seul ce contexte sécuritaire peut expliquer. L'innovation technologique, au cœur de l'amélioration des conditions de vie depuis un siècle, est elle-même concernée par les approches sécuritaires, au risque de brider ses capacités créatives. Les gardes-fous démocratiques, garants d'un usage de la technologie respectueux des libertés et des droits fondamentaux, cèdent le terrain aux justifications guerrières.

Face à cette réalité multiforme de l'ère informationnelle, des actrices et acteurs de tous pays tentent à la fois de prévenir des risques, d'étudier et proposer des alternatives, de vivre et promouvoir la complexité en refusant les logiques d'enfermement dans une conception monolithique des sociétés de demain.

A travers cet ouvrage écrit à une soixantaine de mains de différentes origines culturelles, nous avons voulu tenter de restituer cette complexité. Il n'y a pas « une » société de l'information mais des sociétés, plurielles, mouvantes, émergentes, changeantes. Ces sociétés, comme les mots qui les portent, ne nous sont pas données à digérer, à assimiler mais à construire, collectivement et de manière ascendante. L'information et ses technologies ne peuvent tenir lieu de projet commun. Le projet réside dans ce que nous ferons de l'information, des risques et des potentiels qui lui sont attachés. Laisser s'exprimer et accroître la créativité, faire circuler les connaissances, ouvrir les patrimoines de savoirs aux plus pauvres, métisser les cultures tout en respectant leur diversité, refuser les régressions religieuses nourries d'ignorance, protéger et promouvoir les libertés, déconfisquer la parole... Créer un environnement propice pour que se développe le désir de communiquer, d'être et de faire ensemble. Autant de leviers qui sont à notre disposition pour mettre l'information au service d'une dynamique de paix, de respect et de solidarité. Au services de sociétés des savoirs partagés.

5 novembre 2005



Ce texte est extrait du livre *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*. Ce livre, coordonné par Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta a été publié le 5 novembre 2005 par [C & F Éditions](#).

Le texte est sous licence **Creative Commons paternité, pas d'utilisation commerciale**.

La connaissance doit être offerte en libre-accès... Mais auteurs et éditeurs ont besoin d'une économie pour poursuivre leur travail. Si vos moyens vous le permettent, n'hésitez pas à [commander le livre en ligne \(39 €\)](#)

Vendredi 23 mars 2007 à 14.00 à l'UMLV-IFIS

Mots clés : conduite de projet – réseaux – technologies – travail collaboratif

Intervenants : Aurélie Nicolas, Anthony Delvigne, Guillaume Fabre, Benjamin Clavreul

Discutants :

- ▶ Christophe Freiheber, Développeur chez Pixmania, Créateur de la plateforme collaborative www.cyber-espace.net ;
- ▶ Arnaud Fontanes, Consultant senior, Associé chez Ethikonsulting, Spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage SIRH, dans la conduite du changement et l'animation d'équipe ;
- ▶ Patricia Rougeaux, chargée de mission TIC - Mairie de Croissy /seine.

Si vous souhaitez y participer, envoyez vos coordonnées (nom, prénom, e-mail) à communication_mitic@yahoo.fr

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre blog : <http://mitic2006collter.over-blog.com/>

[Sommaire](#)

Société de l'information /Société de la connaissance



[Sally Burch](#)

Vivons-nous une époque de changements ou un changement d'époque? Comment définir les profondes transformations apparues parallèlement à l'introduction accélérée dans la société de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)? S'agit-il d'une nouvelle étape de la société industrielle ou entrons-nous dans une nouvelle ère? « Village global », « ère technotronique », « société post-industrielle », « ère » ou « société de l'information » et « société de la connaissance » sont quelques uns des termes forgés pour tenter d'identifier et de comprendre la portée de ces changements. Mais alors que le débat se poursuit sur le plan théorique, la réalité va de l'avant et les moyens de communication choisissent les noms que nous devons employer.

Tout terme que nous utilisons est, au fond, un moyen de faire référence à un phénomène -actuel ou à venir-, sans avoir à le décrire ; mais le terme choisi ne définit pas en soi un contenu. Celui-ci émerge des usages que l'on en fait dans un contexte social donné et eux-mêmes influent sur les perceptions et les attentes puisque chaque terme véhicule un passé et un sens (ou des sens), avec son propre bagage idéologique. Il n'est donc pas étonnant que tout terme censé désigner la société dans laquelle nous vivons, ou à laquelle nous aspirons, soit l'objet d'une controverse sur le sens, en plus d'une confrontation entre différents projets de société.

Dans le cadre du Sommet mondial de la société de l'information - SMSI -, deux termes occupent le devant de la scène : la société de l'information, et la société de la connaissance, chacun avec ses variantes respectives. Bien que l'emploi du premier se soit alors imposé, il y a eu désaccord dès le début et aucun des deux n'a pu être l'objet d'un consensus.

Histoire des termes

Société de l'information

Durant la dernière décennie, l'expression « société de l'information » a sans doute été consacrée comme terme hégémonique et ce, non pas nécessairement parce qu'elle exprime une clarté théorique mais en raison du « baptême » qu'elle a reçu dans les politiques officielles des pays développés en plus du couronnement qu'a représenté un Sommet mondial organisé en son honneur.

L'apparition de ce terme remonte cependant aux décennies antérieures. En 1973, le sociologue étatsunien Daniel Bell a introduit la notion de société de l'information dans son livre intitulé *Vers la société post-industrielle* [1], où il avance que celle-ci sera axée sur la connaissance théorique et où il considère que les services fondés sur la connaissance devront devenir la structure centrale de la nouvelle économie et d'une société s'appuyant sur l'information, dans laquelle les idéologies seraient superflues.

Cette expression réapparaît avec force au cours des années 1990, dans le contexte du développement d'internet et des TIC. À partir de 1995, elle figure à l'ordre du jour des réunions du G7 (devenu G8, regroupant les chefs d'État ou de gouvernement des nations les plus puissantes de la planète). Elle est examinée dans les instances de la Communauté européenne et de l'OCDE (les trente pays les plus développés du monde) ; le Gouvernement des États-Unis ainsi que différentes agences des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale l'ont adoptée également. Tout cela a eu un grand retentissement médiatique. À partir de 1998, elle a été choisie tout d'abord par l'Union internationale des Télécommunications, puis par l'ONU comme titre du Sommet mondial prévu pour 2003 et pour 2005.

Dans ce contexte, la notion de « société de l'information », en tant que construction politique et –idéologique, s'est développée dans le cadre de la globalisation néolibérale qui visait principalement à accélérer l'instauration d'un marché mondial ouvert et « autorégulé ». Cette politique était menée en étroite collaboration avec des organismes multilatéraux comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale afin que les pays peu développés abandonnent les réglementations nationales ou les mesures protectionnistes risquant de « décourager » les investissements ; et tout ceci avec le résultat que l'on connaît : le scandaleux accroissement du fossé entre riches et pauvres dans le monde.

En effet, vers la fin du 20^e siècle, alors que la plupart des pays développés avaient déjà adopté des politiques de mise en valeur de l'infrastructure des TIC, le marché des actions du secteur de la communication a connu un essor spectaculaire. Cependant, les marchés du Nord ont commencé à être saturés et on s'est mis à faire de plus en plus pression sur les pays en développement afin qu'ils laissent le champ libre aux investissements des entreprises de télécommunication et d'informatique, en quête de nouveaux marchés pour pouvoir absorber leurs revenus excédentaires. C'est dans ce contexte que le SMSI a été organisé, mais la situation a changé quand, à partir de l'année 2000, la bulle spéculative a éclaté. Malgré cela et le rôle clé des technologies de la communication dans l'accélération de la globalisation de l'économie, l'image publique de ces technologies est davantage associée aux aspects plus « conviviaux » de la globalisation, comme Internet, la téléphonie cellulaire et internationale, la télévision par satellite, etc. La société de l'information a donc joué un rôle d' « ambassadrice de bonne volonté » de la globalisation, dont les « avantages » pourraient être à la portée de tous et toutes si seulement il était possible de réduire la « fracture numérique ». [2]

Société de la connaissance

La notion de société de la connaissance (*knowledge society*), apparue vers la fin des années 1990, est utilisée en particulier dans les milieux universitaires, comme une alternative jugée préférable par certains à la notion de « société de l'information ».

L'UNESCO notamment a adopté le terme « société de la connaissance » ou sa variante, « sociétés du savoir », dans le cadre de ses politiques institutionnelles. Elle a développé une réflexion sur ce thème pour tenter d'introduire une conception plus complète, qui ne soit pas seulement liée à la dimension économique. Par exemple, Abdul Waheed Khan (Sous-directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information) écrit [3] : « *La société de l'information est la pierre angulaire des sociétés du savoir. Alors que, pour moi, la notion de "société de l'information" est liée à l'idée d'innovation technologique, la notion de "sociétés du savoir" comporte une dimension de transformation sociale, culturelle, économique, politique et institutionnelle, ainsi qu'une perspective de développement plus diversifiée. À mon sens, la notion de "société du savoir" est préférable à celle de "société de l'information" car elle fait une place plus large à la complexité et au dynamisme des changements qui sont à l'œuvre. (...) Le savoir en question est utile non seulement pour la croissance économique, mais aussi parce qu'il contribue à l'autonomie et au développement de la société dans son ensemble* ».

Il y a ici une nuance qui concerne seulement les langues latines : la distinction entre société de la « connaissance » et société du « savoir » (ces deux termes traduisent l'expression anglaise « knowledge society »). La notion de « savoirs » implique des certitudes plus précises ou pratiques, alors que « connaissance » correspond à une compréhension plus globale ou analytique. André Gorz considère que les connaissances portent sur « *des contenus formalisés, objectifs, qui ne peuvent, par définition, appartenir aux personnes... Le savoir est fait d'expériences et de pratiques devenues évidences intuitives et habitudes...* » [4] Pour Gorz, « l'intelligence » couvre tout l'éventail des capacités qui permet de combiner savoirs et connaissances. Il propose donc de traduire « *knowledge society* » par « société de l'intelligence ».

Quoi qu'il en soit, d'une façon générale dans ce contexte, ces deux termes sont utilisés indifféremment, bien qu'en espagnol « connaissance » semble plus courant.

Définitions actuelles : l'état de l'art

Il convient d'établir ici une distinction entre les définitions qui visent à caractériser une réalité existante ou émergente et celles qui expriment une conception -ou un vif désir- de société potentielle. Les deux sont pertinentes, les premières par leur contribution analytique, et les deuxièmes, parce qu'elles orientent politiques et actions.

Concernant la première catégorie, nous nous référons à Manuel Castells, l'un des chercheurs qui a le plus développé ce sujet et est une autorité reconnue dans ce domaine. Castells préfère le terme « société informationnelle » à celui de « société de l'information » (il fait la comparaison avec la différence entre « industrie » et « industriel »). Il signale que si la connaissance et l'information sont des éléments décisifs dans tous les modes de développement, « *le terme "informationnel" caractérise une forme particulière d'organisation sociale, dans laquelle la création, le traitement et la transmission de l'information deviennent les sources premières de la productivité et du pouvoir, en raison des nouvelles conditions technologiques apparaissant dans cette période historique-ci* »[5].

Plus loin, il précise : « *Ce qui distingue l'actuelle révolution technologique, ce n'est pas le rôle majeur du savoir et de l'information mais l'application de ceux-ci aux procédés de création des connaissances et de traitement/diffusion de l'information en une boucle de rétroaction cumulative entre l'innovation et ses utilisations pratiques* ». Et il note : « *La diffusion de la technologie amplifie sans cesse le pouvoir de la technologie, à mesure que les usagers se l'approprient et la redéfinissent. Les nouvelles technologies ne sont pas simplement des outils à utiliser, mais des*

procédés à développer. (...) Pour la première fois dans l'histoire, l'esprit humain est une force de production directe, et pas simplement un élément décisif du système de production »[6].

En ce qui concerne la société de la connaissance, il signale, dans une publication ultérieure : « *Il s'agit d'une société où les conditions de création des connaissances et du traitement de l'information ont été en grande partie modifiées par une révolution technologique axée sur le traitement de l'information, la création des connaissances et les technologies de l'information »*[7].

Yves Courier, faisant référence à Castells, différencie les deux termes comme suit : la « société de l'information » met l'accent sur le contenu du travail (processus de saisie, de traitement et de communication des informations nécessaires) tandis que la « société de la connaissance » met l'accent sur le fait que les agents économiques doivent posséder des qualifications supérieures qu'ils mettront à contribution dans l'exercice de leurs métiers [8].

Au sujet des conceptions de société, les documents résultant du SMSI se distinguent du fait qu'ils sont issus d'un processus mondial. La Déclaration de principes de Genève [9], adoptée par les gouvernements - avec des apports importants de la société civile -, signale dans son premier article :

« Nous (...) proclamons notre volonté et notre détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. »

La Déclaration de la société civile [10] énonce quant à elle sa conception dans plusieurs paragraphes, mais il s'agit pour l'essentiel de ce qui suit :

« Nous sommes résolus à édifier des sociétés de l'information et de la communication qui soient centrées sur la personne, inclusives et équitables ; des sociétés dans lesquelles chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser, de partager et de diffuser librement, l'information et le savoir, pour donner aux individus, aux communautés et aux peuples des moyens suffisants d'améliorer leur qualité de vie et de réaliser l'intégralité de leur potentiel ». Plus loin, cette déclaration ajoute les principes de justice sociale, politique et économique, la pleine participation et l'autonomisation des peuples, souligne les objectifs de développement durable, de démocratie et d'égalité entre les hommes et les femmes, évoque des sociétés où le développement soit défini en fonction des droits humains fondamentaux et qui vise à garantir une répartition plus équitable des ressources.

Débats en cours

L'un des buts fixés à la session de la première phase du SMSI était précisément de développer une conception commune de la société de l'information. Une bonne partie des délégations gouvernementales et du secteur privé n'ont guère accordé d'importance à cet aspect de la question, mais pour nombre de délégations de la société civile, il s'agissait d'une question clé, autour de laquelle étaient en jeu des discussions sur le sens, mettant en évidence une confrontation entre différents projets de société.

De fait, tout le processus a été influencé par - au moins - deux optiques différentes, que l'on peut résumer à grands traits comme suit :

Selon la première optique, parler de la société de l'information renvoie à un nouveau paradigme

de développement, qui attribue à la technologie un rôle de cause à effet dans l'agencement social, la désignant comme moteur du développement économique [11].

Pour les pays en développement, ce discours dit implicitement que la transition vers la société de l'information est essentiellement une question de temps et de décision politique pour que soient créées les « conditions facilitatrices » adéquates [12]. Cela serait quelque peu comparable pour les secteurs sociaux concernés par la fracture numérique, qu'il faudrait inclure par des programmes permettant l'accès universel.

En plaçant la technologie au centre de ce modèle, l'industrie des télécommunications semble être le secteur appelé à prendre la tête de son développement, tandis que l'industrie qui produit des services et contenus numériques acquiert une influence inédite [13].

Selon la deuxième optique, qui a contredit la première dans le contexte du Sommet, la nouvelle étape du développement humain où nous entrons actuellement est caractérisée par la prédominance de l'information, de la communication et de la connaissance dans l'ensemble des activités humaines. La technologie est le support qui a déclenché l'accélération de ce processus, mais ce n'est pas un facteur neutre et la route n'est pas tracée d'avance puisque le développement technologique lui-même est guidé en fonction de jeux d'intérêts.

Dans cette perspective, les politiques visant au développement de la société de l'information doivent être axées sur les personnes, d'après leurs besoins et dans le cadre des droits humains et de la justice sociale [14]. Ainsi, les pays en développement et les acteurs sociaux devraient jouer un rôle fondamental dans l'orientation de ce processus et des décisions.

En d'autres termes, selon cette deuxième optique, l'essentiel n'est pas « l'information » mais la « société ». Alors que la première optique fait référence aux données, aux canaux de transmission et aux espaces de stockage de l'information, la deuxième évoque les êtres humains, les cultures et les formes d'organisation et de communication. L'information est déterminée en fonction de la société, et non pas l'inverse.

Pour cette raison, la Campagne sur les droits à la communication dans la société de l'information - CRIS - signale dans le document relatif au SMSI « *Le Concept de Société de l'information est-il utile à la société civile?* » [15] :

« Si la société civile doit s'investir et sauver la notion d'une société de l'information, il faut revenir à ces notions de base en se posant les bonnes questions :

- ▶ *Qui crée et détient l'information et la connaissance? Son utilisation profite-t-elle à tous ou seulement à quelques uns?*
 - ▶ *Comment la connaissance est-elle diffusée et répartie? Qui en sont les gardiens?*
 - ▶ *Qu'est-ce qui limite et facilite l'utilisation de la connaissance par les hommes pour atteindre leurs objectifs? Qui est le mieux et le moins bien placé pour bénéficier de cette connaissance? »*
- Formulations alternatives faisant l'objet de débats

Étant donné la prédominance du terme « société de l'information », les formulations alternatives tendent à y faire référence pour s'en démarquer. Une première objection porte sur le mot « société » au singulier, comme s'il s'agissait d'une société mondiale uniforme. Il est proposé à titre d'alternative d'employer celui de « sociétés » (au pluriel) de l'information, ou de la connaissance. Différents documents de l'UNESCO mentionnent l'expression « sociétés de la connaissance » (ou du savoir). Des acteurs de la société civile ayant participé au SMSI ont relevé cette idée et adopté le mot « sociétés » dans leurs documents de consensus.

En ce qui concerne l'« information », les arguments d'Antonio Pasquali (2002)[16] ont trouvé un certain écho parmi les représentants de la société civile : « *Informer connote pour l'essentiel la circulation de messages unidirectionnels, causatifs et ordonnateurs, visant à modifier le comportement d'un récepteur passif, tandis que communiquer fait référence à l'échange de messages bidirectionnels, donc relationnels, dialogiques et socialisants entre des interlocuteurs pourvus d'une même capacité, libre et simultanée, d'émission/réception. Tandis que l'Information tend à dissocier et à hiérarchiser les pôles de la relation, la Communication tend plutôt à les associer ; ainsi seule la Communication peut donner naissance à de véritables structures sociales* » (souligné par l'auteur).

De fait, dans les documents de consensus, les représentants de la société civile ont adopté l'expression « sociétés de l'information et de la communication », pour se démarquer de la vision technocentriste du discours officiel sans pour autant s'éloigner du thème du Sommet. On pourrait considérer qu'il s'agit là d'un geste important dans le contexte du SMSI ; mais c'est une formulation pesante pour l'usage courant.

Quant aux discussions relatives à l'expression « société de la connaissance », ses défenseurs estiment qu'elle évoque, avec justesse, une conception plus complète et un processus fondamentalement humain. D'autres, en revanche, y font objection à cause de son association avec le concept dominant, qui réduit la connaissance à sa fonction économique (la notion, par exemple, de « knowledge management » - gestion de la connaissance - dans les entreprises, qui désigne essentiellement le moyen permettant de récupérer les connaissances des employés et d'en tirer profit), ou qui valorise seulement le type de connaissances supposées être objectives, scientifiques et numérisables au détriment de celles qui ne le sont pas.

Une variante intéressante, apparue dans le cadre des débats relatifs au SMSI et qui n'a guère eu d'écho, est celle de la /des « sociétés du savoir partagé » ou « des savoirs partagés ».

Elle a été proposée notamment par Adama Samassékou (alors Président du Bureau du SMSI), qui a déclaré au sujet de la société de l'information : « *Il est important de comprendre ce que recouvre ce concept ; il s'agit moins d'une information qui se diffuse et se partage, que d'une société où nous sommes en train de communiquer autrement et de partager un savoir. Il s'agit donc d'une société du savoir partagé et de la connaissance* »[17].

Définitions alternatives

Le concept de « société de l'information », apparu avec la globalisation néolibérale, sous-entend que, désormais, ce seront les « révolutions technologiques » qui détermineront l'orientation du développement ; les conflits sociaux appartiendraient au passé. Pour cette raison, ce concept n'est pas le plus approprié, que ce soit pour qualifier les nouvelles tendances des sociétés et, encore moins, pour décrire un projet de société anti-hégémonique.

Nous considérons qu'au-delà des discussions sur le terme adéquat à employer, il est essentiel de contester et juger illégitime tout terme ou toute définition renforçant cette conception technocentrique de la société.

Nous ne prétendons pas ici proposer une formule alternative mais plutôt faire prendre en considération certains critères en vue d'alimenter les débats.

En premier lieu, nous sommes favorables à la notion selon laquelle toute référence au terme « sociétés » doit être au pluriel, s'agissant de reconnaître l'hétérogénéité et la diversité des sociétés humaines. Cela implique également de réaffirmer la nécessité pour chaque société de s'approprier les technologies en fonction de ses priorités spécifiques de développement au lieu de s'adapter à –celles-ci pour pouvoir faire partie d'une soi-disant –société de l'information définie d'avance.

En deuxième lieu, nous affirmons que toute définition du terme « société » ne peut pas décrire une réalité limitée à Internet ou aux TIC. Internet peut être un « nouveau cadre d'interaction sociale, mais cette interaction est étroitement intégrée au monde physique, et les deux domaines se transforment mutuellement.

Enfin, nous faisons le pari d'un projet de société où l'information doit être un bien public, et non pas une marchandise ; la communication un processus de participation et d'interaction ; la connaissance une construction sociale partagée et non pas une propriété privée ; et les technologies un support pour tout ceci, sans qu'elles deviennent une fin en soi.

29 mai 2006



Ce texte est extrait du livre *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*. Ce livre, coordonné par Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta a été publié le 5 novembre 2005 par [C & F Éditions](#).

Le texte est sous licence **Creative Commons paternité, pas d'utilisation commerciale**.

La connaissance doit être offerte en libre-accès... Mais auteurs et éditeurs ont besoin d'une économie pour poursuivre leur travail. Si vos moyens vous le permettent, n'hésitez pas à [commander le livre en ligne \(39 €\)](#)

Vendredi 23 mars 2007 à 14.00 à l'UMLV-IFIS

Mots clés : conduite de projet – réseaux – technologies – travail collaboratif

Intervenants : Aurélie Nicolas, Anthony Delvigne, Guillaume Fabre, Benjamin Clavreul

Discutants :

- ▶ Christophe Freihuber, Développeur chez Pixmania, Créateur de la plateforme collaborative www.cyber-espace.net ;
- ▶ Arnaud Fontanes, Consultant senior, Associé chez Ethikonsulting, Spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage SIRH, dans la conduite du changement et l'animation d'équipe ;
- ▶ Patricia Rougeaux, chargée de mission TIC - Mairie de Croissy /seine.

Si vous souhaitez y participer, envoyez vos coordonnées (nom, prénom, e-mail) à communication_mitic@yahoo.fr

En politique comme ailleurs, les mots ne sont jamais neutres : porteurs de sens, parfois de contresens, les mots véhiculent l'histoire de la société qui les a produits et les représentations du monde de ceux qui les utilisent. Ces représentations sont diverses, contradictoires, voire conflictuelles, selon les acteurs qui les formulent, les intérêts et les logiques sociales qu'elles reflètent.

Pourtant ces mots sont le plus souvent utilisés en gommant ces contradictions, de façon prétendument consensuelle et apolitique. En réalité, chacun y va de sa définition, espérant consciemment ou inconsciemment qu'à terme sa « représentation du monde » s'imposera quand les mots qu'il utilise seront sur toutes les lèvres. Au final, le pouvoir des groupes dominants sort renforcé et le statu quo conservateur sur les enjeux réels est maintenu.

Dans un contexte de mondialisation accélérée, les mots sont plus que jamais des enjeux

idéologiques, des occasions d'affrontement politique, d'où sont exclus les citoyens. Des termes comme « gouvernance », « développement » constituent deux exemples parmi tant d'autres. Incorporés dans le vocabulaire courant de nombreuses institutions nationales et internationales, les présupposés idéologiques dont ils sont porteurs sont la plupart du temps oubliés et ils habitent alors notre imaginaire et notre vocabulaire collectif comme étant « neutres ». C'est ce que dénoncent simultanément nombre d'autres acteurs (pays du Sud, mouvements sociaux et civiques...).

Ces derniers se sont attelés, depuis le milieu des années 90, à élaborer une vision alternative, une contre-expertise citoyenne, autour des thèmes les plus complexes et/ou opaques de nos sociétés, depuis la finance internationale jusqu'aux biotechnologies en passant par les questions de santé publique. Les définitions des mots et des concepts qui se retrouvent dans les documents de négociation internationale ou dans les plans d'action nationaux, portent une dimension éminemment politique. Il paraît dès lors primordial qu'une réflexion citoyenne tente d'influer à son niveau en élaborant un autre regard. Le pouvoir de nommer est l'ouverture à une participation citoyenne dans l'espace d'action politique.

Les mots ne peuvent échapper aux contextes linguistiques et culturels dans lesquels ils s'insèrent. S'il est illusoire de faire confiance à de simples traductions pour traiter des textes fondamentaux (trop souvent rédigés en anglais dans leur version originale) il est important de discerner les différences subtiles de signification selon les langues (voire de l'absence d'équivalent comme dans le cas de « connaissance » et « savoir » qui sont traduits par un seul mot en anglais : *knowledge*). Pour les langues comme le français ou l'espagnol qui sont parlées dans d'importants espaces géographiques, il est utile de prendre conscience que les sens peuvent varier à l'intérieur de ses mêmes espaces, par exemple, entre le Nord et le Sud (est ce que « réseau citoyen » a le même sens à Paris ou à Tombouctou?).

La nouvelle ère informationnelle dans laquelle nous sommes entrés est confrontée de plein fouet à ces questions : étant en pleine construction, les acteurs qui s'investissent dans son déploiement sont en train d'en forger le vocabulaire et par là, d'en délimiter les contours dans l'espace des représentations collectives.

Ainsi, la première phase du SMSI (Sommet mondial de la Société de l'Information) de Genève a bien montré à quel point certains termes étaient lourds de controverse, sans que pour autant nous arrivions à créer un espace de décryptage et de débat autour des mots les plus conflictuels, à commencer par le terme même de « société de l'information ». Dans ce contexte particulier des technologies de l'information et de la communication, où la majorité des concepts ont émergé du bas vers le haut à travers les usages, une approche purement académique serait également un risque énorme de passer à côté de l'essence participative. Celle-ci constitue en elle-même une culture propre à un domaine qui prône l'émergence d'un nouveau paradigme et qui se retrouve et se caractérise par la quantité de néologismes qui sont utilisés.

À la lumière de ce constat, et en prévision de la seconde phase du SMSI, le *Carrefour Mondial de l'internet Citoyen* (Montréal), rejoint par deux autres associations, *Vecam* (Paris), et *Funredes* (Saint-Domingue), a proposé un travail d'analyse contradictoire et interculturel. Ce projet vient prolonger plusieurs années de travail en commun de ces trois associations, notamment dans le cadre du GCNP (*Global Community Networks Partnership*), qui ont permis de confirmer la proximité de leurs engagements.

C'est dans cette perspective que le projet « enjeux de mots de la société de l'information » a vu le jour : plusieurs auteurs, présélectionnés pour leur capacité à croiser regard universitaire et regard de praticien, ont été contactés pour éclairer des concepts clés de la société de l'information. Le critère de leur diversité d'origine culturelle a été pris en considération pour établir la sélection finale de 27 auteurs.

La commande qui a été passée à ces auteurs incluait un guide de rédaction pour que soient traités l'histoire du concept, la diversité des définitions possibles, ainsi qu'un regard critique sur la définition formelle couramment employée dans les négociations internationales.

L'objectif « d'enjeux de mots » est triple. Il s'agit de :

- ▶ Porter sur la place publique des controverses souvent méconnues ou sous-estimées quant à leur portée politique.
 - ▶ Aider les mouvements sociaux et citoyens à s'approprier les termes d'un débat et à forger un vocabulaire qui soit le reflet de leurs pratiques autant que de leur propre imaginaire politique et non celui des institutions internationales.
 - ▶ Se faisant, contribuer à leur renforcement et à leur capacité de construction d'une alternative politique.
- Le processus s'est déroulé en 4 phases :

- ▶ écriture des textes par leurs auteurs,
- ▶ mise à disposition du texte traduits dans les 3 langues complémentaires pour les autres auteurs à travers un site web et une liste de discussion dédiés au travail de la communauté des auteurs,
- ▶ intégration par l'auteur des suggestions émanant des autres membres de la communauté et du comité éditorial,
- ▶ édition d'une nouvelle version finale quadrilingue.

Le processus de contribution itérative en 4 langues, s'est révélé, sans grande surprise, laborieux mais indispensable.

Le résultat de ce travail est diffusé à travers un livre quadrilingue qui est présenté publiquement à Tunis au cours du Sommet mondial de la Société de l'Information.

Les promoteurs du projet ne veulent pas s'arrêter à un « produit », aussi réussi soit-il, mais bien enclencher un processus continu de réflexion et de débats dans l'esprit d'une intelligence coopérative qui relèverait le défi du multilinguisme. C'est pourquoi il est prévu que les textes de cet ouvrage soient postés sur des portails collaboratifs multilingues et animés dans différentes régions du monde. Les sites hôtes sont *lecarrefour.org*, *vecam.org*, *funredes.org* et nous souhaitons que des sites miroirs puissent reprendre et démultiplier cette collaboration.

Ce projet est une initiative du *Carrefour mondial de l'Internet citoyen*, menée en partenariat avec *Vecam* et *Funredes*. L'*Union Latine* a coordonné les traductions. *C&F Éditions* porte l'édition du livre et a accepté de publier des documents qui sont soumis au régime juridique des licences *Creative Commons* (by, nc). Ceci signifie que les articles peuvent être reproduits par tout un chacun à condition de respecter la référence à l'auteur et à la source et d'en faire un usage exclusivement non commercial.

Le projet a reçu le soutien financier de l'AIF (*Agence Intergouvernementale de la Francophonie*) et du CRDI (*Centre de recherche pour le Développement*), la traduction a reçu un appui du *Ministère de la Culture* français et l'ensemble a bénéficié du travail bénévole de nombre de ses artisans.

Carrefour Mondial de l'Internet Citoyen

Le « Carrefour mondial de l'Internet citoyen », basé à Montréal, est un organisme québécois engagé dans la promotion et la défense des droits de la communication. Il regroupe et s'adresse aux membres des réseaux citoyens, organismes, institutions et individus, impliqués dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins citoyennes, tout en privilégiant la pluralité et la diversité culturelle.

<http://lecarrefour.org>

Contact : Alain Ambrosi, ambrosia@web.ca

Vecam

« Vecam » est une association française basée à Paris, qui travaille depuis 1995 autour de trois objectifs : contribuer, par un travail de veille, à la réflexion sur les impacts sociaux des

technologies de l'information ; encourager les organismes à but non lucratif à mobiliser les TIC au service de leurs projets, en particulier dans des projets de coopération internationale ; mobiliser pour la construction d'une vision politique alternative de la société de l'information.

<http://www.vecam.org>

Contact : Frédéric Sultan, fsultan@vecam.org et Valérie Peugeot, vpeugeot@vecam.org

Funredes

« Funredes » est une Organisation Non Gouvernementale Internationale, basée en République Dominicaine, qui se consacre à la diffusion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les pays en voie de développement, notamment en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Son but : contribuer au développement et à l'intégration régionale en collaboration avec les Organisations Internationales, les ONG, les États, les Administrations et les Institutions publiques ou privées intéressées. <http://funredes.org>

Contact : Daniel Pimienta, pimienta@funredes.org

5 novembre 2005



Ce texte est extrait du livre *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*. Ce livre, coordonné par Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta a été publié le 5 novembre 2005 par [C & F Éditions](#).

Le texte est sous licence **Creative Commons paternité, pas d'utilisation commerciale**.

- [Enjeux de Mots](#)
- [Vers des sociétés de savoirs partagés](#)
- [Enjeux de mots : histoire d'un projet](#)
- [Société de l'information / Société de la connaissance](#)
- [Gouvernance électronique et en réseau](#)
- [Gouvernance de l'Internet](#)
- [Diversité culturelle](#)
- [Infrastructure et accès universel](#)
- [Fracture numérique](#)
- [Accès public à Internet](#)
- [Femmes](#)
- [Accessibilité](#)
- [Intelligence coopérative](#)
- [Expression citoyenne](#)
- [Innovation par l'usage](#)
- [Communautés virtuelles](#)
- [Bibliothèques numériques](#)
- [Gestion des savoirs](#)
- [Éducation dans la société de l'information](#)
- [Droits humains](#)
- [Cybercriminalité](#)
- [Droits de la communication](#)
- [Médias](#)
- [Piraterie](#)
- [Logiciel libre](#)
- [Droits de propriété intellectuelle](#)

- [Économie de l'information](#)
- [Les enjeux du multilinguisme](#)